

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT**N° 151**

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 25 introduit des marges de manœuvre très larges pour SNCF Réseau, car il pourrait décider unilatéralement de ne plus renouveler l'ensemble du réseau qu'il estimerait être pas assez rentable et de concentrer ainsi ses ressources (dont la moitié sont publiques) aux seules lignes à grande vitesse.

Or la pérennité du réseau ferré national nécessite de préserver les investissements de rénovation sur le réseau existant. La politique ferroviaire nationale en matière de modernisation du réseau, et les moyens budgétaires qui y sont alloués, doivent ainsi être définis dans une perspective de long terme.

Les investissements de régénération, de maintenance et d'entretien du réseau ferré national sont financés par les redevances d'infrastructure et par les dotations de l'Etat. L'opérateur SNCF Réseau est donc tenu de financer en propre ces investissements, dans le cadre d'une politique ferroviaire nationale décidée par l'Etat et par le Parlement.

Ainsi, cet amendement propose de supprimer l'alinéa 25.